



Mise à jour en date du 07/07/2026

Administration

L'école de musique est administrée par la Commune de Geispolsheim.

Elu en charge de la Culture Jean-Jacques Terret, Adjoint au Maire
Service Comptable Karine Schaal-Belloncle : 03 90 29 72 80
Direction Pédagogique Maxime Maurer

Direction

Permanences à l'école le mercredi et le jeudi, de 10h30 à 17h30, et un troisième jour mobile. En dehors de ces jours vous pouvez contacter la direction sur le mobile de l'école de 9h à 19h, du lundi au vendredi.

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous :

Tel : 03 88 68 64 28 et 06 89 97 18 48

Permanences de rentrée

Le directeur sera présent lors des réunions parents/professeurs. Bureau directorial : 1^{er} étage, première porte à gauche.

Adresses

Situation physique de l'école :

Maison des Associations, 1^{er} étage
Centre Sportif
Route métropolitaine 84 (rue de la
Porte Basse)

Adresse administrative et postale de l'école :

Ecole Municipale de Musique
Mairie de GEISPOLSHEIM
BP 30433 GEISPOLSHEIM
67412 ILLKIRCH CEDEX

Courriel : ecolemusique@geispolsheim.fr

Page de l'école : <https://www.geispolsheim.fr/fr/ecole-municipale-de-musique>